



MAIRIE DE BEIGNON
MISSION ARGENT DE POCHE

DOSSIER D'INSCRIPTION 2022

Fiche de renseignements

➤ Nom :

➤ Prénom :

➤ Sexe (cochez) : M F

➤ Age : Date de naissance :

➤ Adresse :

➤ CP : Ville :

➤ Téléphone : portable du jeune :
: domicile parents :

➤ Adresse mail :

PHOTO
D'IDENTITE

☛ **Pièces à joindre :**

- Photocopie d'une pièce d'identité
- Photocopie de l'attestation d'assuré(e) social
- Attestation d'assurance responsabilité civile

☛ **A compléter dans le dossier d'inscription :**

- Autorisation droit à l'image
- Autorisation parentale
- Charte d'engagement
- Attestation d'hébergement
- Questionnaire complété

➤ **Je m'engage pour : (cochez)**

Vendredi 08/07 Samedi 09/07 Lundi 11/07 mardi 12/07 Mercredi 13/07

QUESTIONNAIRE

➤ **Situation (cochez et préciser l'établissement, la filière, le niveau):**

- 2^{nde} :
- 1^{ère} :
- Terminale :
- Etudiant :
- Autre :

Prévoir une tenue adaptée

Incapacités médicales pour certaines tâches (joindre un certificat médical) : Oui Non



MAIRIE DE BEIGNON
MISSION ARGENT DE POCHE
AUTORISATION PARENTALE

Madame, Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points suivants ainsi que de la charte d'engagement à laquelle ma fille - mon fils s'engage :

- ✚ La commune de Beignon ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participant à l'opération « Mission Argent de Poche ». En aucun cas l'indemnisation versée pour la participation à l'activité « Mission Argent de Poche » ne pourra avoir équivalent de salaire.
- ✚ Les jeunes entrant dans « Mission Argent de Poche » devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale.
- ✚ La commune de Beignon s'engage à souscrire une assurance « responsabilité civile » liée à cette activité couvrant l'ensemble des dommages que le jeune pourrait causer à autrui lors des missions ainsi que les dommages corporels qu'il pourrait subir (à l'exclusion des fautes personnelles).

Autorise mon enfant

Nom, Prénom de l'enfant :

à participer à « Mission Argent de Poche » 2022.

Fait à, le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » du représentant légal :



MAIRIE DE BEIGNON
MISSION ARGENT DE POCHE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Cette charte est un engagement de votre part, mais également de la commune de Beignon en charge de Mission Argent de Poche. Elle vise à observer certaines règles dans l'exercice des tâches qui vous sont confiées. Lisez-là attentivement.

✚ **Concernant la périodicité de l'activité**

- Mission Argent de Poche se déroulera du mercredi 07 juillet au mardi 13 juillet entre 8h et 11 h30 Le jeune sera encadré par un agent ou un élu.

✚ **Concernant la ponctualité**

- J'arrive à l'heure au point de rendez-vous (de la mission ou de la navette)
- Je m'engage à participer aux missions sur la totalité du temps d'activité et de ce fait à ne pas quitter le lieu de la mission avant l'horaire prévu, y compris pendant le temps de pause.
- En cas d'indisponibilité, j'avertis les référents 48h avant le début de la mission. Néanmoins, en cas d'intempéries, toutes missions commencées seront rémunérées

✚ **Concernant la qualité des tâches effectuées et le comportement pendant les missions**

- Je m'engage à réaliser correctement les missions qui me sont confiées.
- Je respecte et j'applique les consignes qui me sont données par les encadrants.
- Je reste poli avec mon entourage, c'est à dire avec les encadrants, les résidents des habitations près desquelles les missions se déroulent mais également envers les autres participants.
- Durant les missions, je ne gêne pas les résidents des habitations auprès desquelles j'interviens.
- Je prends soin du matériel qui m'est confié. Si nécessaire, je lave et range le matériel à l'issue des missions.

✚ **Sanctions appliquées pour non -respect d'un des points énoncés ci-dessus**

- Exclusion temporaire ou définitive de Mission Argent de Poche.
- Non-indemnisation de la mission pour laquelle les consignes n'ont pas été respectées ou durant laquelle mon comportement n'a pas été jugé satisfaisant par les encadrants.

✚ **Indemnisation**

- Toute réalisation satisfaisante d'une mission entraîne le versement d'une indemnité fixée à 15 € pour 3h30
- Le versement se fera en mairie à la fin de ma mission

J'atteste avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter sous peine d'application des sanctions qui y sont énoncées.

Nom - Prénom du volontaire

Date et signature :



MAIRIE DE BEIGNON
MISSION ARGENT DE POCHE

AUTORISATION « droit à l'image »

Dans le cadre du dispositif « Mission Argent de Poche », la commune de Beignon est susceptible de :

- réaliser des photos/vidéos dans le cadre de Mission Argent de Poche.
- utiliser ces photos/vidéos en vue de leur publication et diffusion sur les supports de communication et d'information émis et gérés par la mairie de Beignon (ex : municipaux, dépliants, site internet, réseau sociaux...).

Votre autorisation est nécessaire :

Autorise les prises de vue

Refuse les prises de vue

Fait à, le

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé - bon pour accord »

Représentant Légal

Enfant mineur

AUTORISATION d'HEBERGEMENT

Je soussigné(e), Mr, Mme

certifie sur l'honneur héberger mon fils / ma fille :

à l'adresse suivante :

depuis sa naissance

ou depuis le :

Fait le..... pour servir et faire valoir ce que de droit.

Signature du représentant légal :